

REGLEMENT

APPEL A EXPERIMENTATION D'INNOVATIONS : CAP !

CONTEXTE

Crée le 01 Janvier 2018, sous forme de régie, la **Technopole de La Rochelle** regroupe différents partenaires autour de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle : l'Europe, la Région Nouvelle-Aquitaine, la CCI La Rochelle, La Rochelle Université, l'EIGSI et l'incubateur départemental, le CESI, Excelia Group, signe d'un engagement concerté des responsables locaux en faveur de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

L'offre de services de La Rochelle Technopole s'articule autour d'un parcours d'accompagnement individualisé, de formation, d'animations collectives et de la mise en place d'actions favorisant l'immersion entrepreneuriale et multipliant les rencontres et opportunités d'affaires (partenariats technologiques, commerciaux, financiers...)

Son ambition est également de soutenir des projets innovants répondant aux enjeux territoriaux et d'accélérer leur concrétisation sur notre territoire.

Notre territoire s'est engagé à être le premier territoire littoral urbain français à équilibrer son empreinte carbone à l'horizon 2040. **L'atteinte de cet objectif passera nécessairement par l'expérimentation et l'intégration d'innovations.**

OBJET DE L'APPEL A EXPERIMENTATION

Cap! s'inscrit dans une volonté ambitieuse de transition écologique portée par La Rochelle Territoire Zéro Carbone. Une volonté de participer à Construire le monde d'Après, qui place la coopération et l'expérimentation au cœur des écosystèmes.

Cap! c'est un accompagnement de 6 à 9 mois pour tester sur le terrain et démontrer la faisabilité et la viabilité d'innovations auprès de premiers vrais potentiels clients !

La Rochelle Technopole, au travers cet appel à projet, souhaite contribuer pleinement au grand projet du territoire : La Rochelle Territoire Zéro Carbone.

QUELS TYPES DE PROJETS SONT CONCERNES ?

Cap ! a pour objectif de permettre la **réalisation et l'optimisation de la première expérimentation d'une solution innovante** au stade de preuve de concept ou prototype.

Le produit ou service doit :

- Ne pas encore avoir été lancé commercialement
- Avoir vocation à être répliqué au-delà de l'expérimentation
- Répondre à une problématique ou un besoin de l'un des acteurs implantés sur le territoire de l'agglomération de La Rochelle, « terrain de jeux », au travers l'un des 8 défis qui sont lancés.

Défi #1 Inventer des outils de traçabilité de marchandises

Défi #2 Repenser la logistique de marchandises ou de personnes sur un territoire pour des déplacements moins carbonés

Défi #3 Mettre en place des chantiers écoresponsables

Défi #4 Améliorer l'isolation et la performance énergétique des équipements et des bâtiments

Défi #5 Imaginer des outils de maintenance et de monitoring agiles et prédictifs

Défi #6 Imaginer de nouveaux matériaux biosourcés et écoresponsables

Défi #7 Imaginer de nouvelles solutions de filtrage, de préservation de l'air et de l'eau, et de captation des effluents et émissions toxiques

Défi #8 Améliorer la fin de vie des matériaux et optimiser la logistique de recyclage en mobilité.

Tout projet d'innovation à Impact positif pourra cependant être examiné et potentiellement être retenu si une expérimentation peut être mise en place.

QUI PEUT CANDIDATER ?

CAP ! vise les solutions innovantes portées par une start-up en phase d'amorçage avec un POC ou prototype déjà réalisé, ou une entreprise proposant une nouvelle offre innovante non commercialisée à date.

ATTENTION : le porteur de projet doit impérativement être la structure qui développe effectivement le service ou le produit innovant. Une attention particulière sera portée sur le fait que les compétences techniques soient intégrées au sein de l'équipe et non intégralement externalisées en prestation de service.

L'OFFRE CAP !

Cap ! c'est un solide accompagnement de 6 à 9 mois pour tester sur le terrain et ensuite démontrer la faisabilité et la viabilité de ton innovation auprès de premiers vrais clients !

1. Un terrain d'expérimentation local et un cadre juridique sécurisant l'expérimentation.
2. Un programme d'ateliers collectifs répartis de janvier à juin 2021 pour sécuriser et structurer ton projet :

Cap ! sur l'expérimentation de ton innovation

Appréhende les enjeux d'une expérimentation grande nature (conditions de réussite, réglementation et propriété industrielle) ; Prépare tes matrices de suivis et ton mode de recueil d'informations

Cap ! sur la Dream team

Challenge tes compétences managériales (mieux se connaître aide à réunir la dream team) ; Apprends à renforcer tes atouts et à sourcer avec pertinence les autres compétences capables de renforcer ton projet

Cap ! sur un Business Model efficace

Formalise ou challenge ton Business Model ; Profite et Intègre les retours d'expérimentation sur ta proposition de valeur ; Affine ta connaissance client et ta façon de gagner de l'argent !

Cap ! sur ton marché

Définit ta stratégie d'accès au marché ; Travaille ta posture commerciale et l'art du closing

Cap ! sur la production

Définit ton organisation pour délivrer ton offre (road map, industrialisation...)

Cap ! sur le financement

Affine ton business model et identifie les sources de financements adaptées.

3. Du coaching sur mesure et individualisé, réalisé par un conseiller innovation de La Rochelle Technopole

Et de façon optionnelle et à la demande :

4. Un lieu de travail partagé,
5. Un mentor engagé et un réseau actif

CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION

a) La qualité du projet :

- Caractère innovant du projet (critère éliminatoire)
- Pertinence et intérêt du projet au regard des défis lancés ou de l'objectif territorial La Rochelle Territoire Zéro Carbone
- Réplicabilité / réutilisabilité / essaimage / diffusion des résultats -

b) La qualité du dossier :

- Compétences du porteur et de l'équipe
- Adéquation moyens / projet et faisabilité du projet d'expérimentation (technique, économique, etc.)

ENGAGEMENTS DES CANDIDATS

- Chaque lauréat, entreprise innovante ou porteur de projet, devra se conformer aux règles de confidentialité définies par l'entité partenaire « terrain de jeu » avec laquelle elle collaborera. En cas de non-respect de cette disposition, les organisateurs de l'appel à expérimentation et les membres du jury ne pourront en aucun cas être tenus responsables quant à la diffusion d'informations confidentielles.
- Les entreprises innovantes ou porteurs de projet s'engagent, dès lors qu'elles sont lauréates, à mettre en œuvre le projet et l'expérimentation pour laquelle elles ont été sélectionnées et à s'impliquer de façon active dans son aboutissement.
- Chaque lauréat s'engage à être en situation régulière de ses obligations fiscales et sociales.
- Chaque lauréat s'engage à signer une convention d'accompagnement du projet avec La Rochelle Technopole, convention qui fixera les modalités de l'expérimentation et du programme d'accompagnement.
- Chaque équipe lauréate s'engage à communiquer à La Rochelle Technopole les résultats de l'expérimentation et à répondre à toutes demandes d'informations complémentaires de la part de La Rochelle Technopole concernant la réalisation du projet et ses impacts économiques pour l'entreprise.
- Chaque lauréat s'engage à mentionner dans toute communication ou déclaration qu'il est lauréat de l'appel à expérimentation CAP ! et bénéficie à ce titre d'un soutien de La Rochelle Technopole.
- Les lauréats autorisent La Rochelle Technopole à utiliser librement leurs noms et les éléments non confidentiels de leur projet dans le cadre des actions d'information et de communication relatives au présent appel à expérimentation.
- Chaque lauréat s'engage à **participer activement au programme d'accompagnement** (ateliers, RDV, événement) voire à la remise de prix ou événement de valorisation des expérimentations organisée par La Rochelle Technopole et dont la date sera communiquée ultérieurement.

ENGAGEMENTS DES ORGANISATEURS ET DES MEMBRES DU JURY

- Les membres du jury et les personnes ayant accès aux candidatures déposées dans le cadre du présent appel à expérimentation s'engagent à respecter la confidentialité des informations communiquées par les candidats.
- Cette disposition ne concerne pas les noms des lauréats et les éléments non confidentiels de leur projet qui pourront être librement utilisés par les organisateurs de CAP ! dans le cadre des actions d'information et de communication liées à l'appel à expérimentation. Le jury s'engage par ailleurs à examiner et à traiter les dossiers en toute déontologie.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Lancement de l'appel à projets le 15 octobre 2020

Clôture de la première vague le 26 novembre 2020

Pré-instruction des projets entre le 27 novembre 2020 et le 4 décembre 2020

Possible rendez-vous avec le terrain d'expérimentation pressenti entre le 7 décembre 2020 et le 11 décembre 2020

Sélection des projets par un jury mi-décembre (date à fixer)

Publication des résultats de l'appel à expérimentation, à partir du 11 janvier 2020

Contractualisation avec les lauréats début janvier 2020 et lancement des expérimentations

Janvier 2020 – juin 2020 – programme d'accompagnement de l'expérimentation pour accélérer la mise sur le marché de l'innovation expérimentée.

COMMENT CONSTITUER SON DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Le dossier de candidature doit obligatoirement comprendre les pièces ci-dessous

- Le dossier de présentation du projet à remplir en ligne
- Le présent règlement signé
- Le(s) CV ou présentation du (des) porteur(s) de projet

Le dépôt du dossier se fait en ligne sous format électronique uniquement à l'adresse suivante : <http://cap.larochelle-technopole.fr/>

DEPOT DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont à déposer en ligne avant le 26 Novembre 2020 à 23h59 (minuit) sur notre site !

Des questions ?

Des e-rendez-vous sont planifiés tous les Mardis à 14h00 (<http://cap.larochelle-technopole.fr/> ou prise de RDV via technopole@agglo-larochelle.fr)

MENTIONS LEGALES – TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par La Rochelle Technopole agissant en tant que responsable de traitement. Ce traitement des données a pour finalité d'évaluer votre projet dans le cadre de l'Appel à expérimentation « CAP ! ».

Les données marquées d'un astérisque sont obligatoires car strictement nécessaires à la finalité indiquée. Le refus de communiquer ces données entraînera l'impossibilité de traiter votre candidature. Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Les données seront conservées dans votre dossier de candidature CAP ! La Rochelle Technopole. Les destinataires des données sont l'équipe de La Rochelle Technopole, les membres du prochain jury ainsi que les personnels de notre prestataire sous-traitant eMundus en charge de la gestion et maintenance informatique.

Conformément à la réglementation (UE) 2016/679 du Parlement Européen en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles vous concernant, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment en vous adressant à La Rochelle Technopole :

- Par courriel électronique: technopole@agglo-larochelle.fr, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, ...).

J'accepte que mes données soient traitées dans les conditions exposées ci-dessus. Je reconnais disposer du droit de retirer mon consentement à tout moment

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles dpd@agglo-larochelle.fr ou auprès de la CNIL.